Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_016-DE

Délibération n° 2026.016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_016-DE

Fougères Agglomération **2026.016**

2026.016 - Marches publics -20210800 - Avenant 2 Suivi Animation OPAH RU Cœur de Ville de Fougères

Le Marché de Suivi Animation de l'OPAH RU de la ville de Fougères a été attribué le 20 décembre 2021 pour un début d'intervention au 1er janvier 2022 et pour une durée de 5 ans.

Dans le bordereau des prix du marché actuel, une ligne est dédiée aux diagnostics techniques qui recoupent à la fois les diagnostics autonomie et les diagnostics énergétiques.
Le montant de chaque diagnostic réalisé est de 254 €. Une hypothèse de 130 diagnostics maximum, pour la durée du marché, est inscrite au bordereau des prix.

Les diagnostics énergétiques réalisés dans ce cadre sont des évaluations énergétiques qui permettent aux propriétaires de se projeter sur le gain énergétique supposé après travaux. Jusqu'à présent, ces diagnostics étaient suffisants pour déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs et particulièrement auprès de l'ANAH. Ce document n'est pas opposable aux tiers. Le thermicien à l'origine de l'évaluation n'engage pas sa responsabilité, ni celle de son entreprise. Le montant de la prestation dans le marché pour ce diagnostic est de 254 € HT.

A compter du 1er janvier 2026, les diagnostics énergétiques ne suffisent plus. Ils doivent être remplacés par des audits énergétiques opposables aux tiers pour une durée de 10 ans. Ils permettent aussi aux ménages de demander un prêt à taux zéro auprès des banques. Les données des diagnostics sont par ailleurs obligatoirement transmises à l'ADEME. Ces documents deviennent donc officiels et engagent la responsabilité de l'entreprise. C'est pourquoi, le montant prévu pour la réalisation des diagnostics techniques, tout confondu, ne correspond pas au coût réel de la prestation. Le montant de l'audit énergétique est de 850 € HT. Il est donc nécessaire de créer une ligne « audit énergétique au bordereau des prix.

Une ligne sera également créée pour les dossiers montés en 2025 avec un diagnostic énergétique mais qui ne seront déposés qu'en 2026. Un coût complémentaire est proposé pour ces dossiers d'un montant de 596 € HT.

Les objectifs quantitatifs reposent sur une évaluation haute d'un nombre de dossier maximum à ne pas dépasser pour ce marché.

Les lignes ainsi concernées et à ajouter sont à inscrire en tranche ferme et en part fixe de la façon suivante :

Mission accompagnement des propriétaires	Nbre max.	HT Unitaire	Total HT	TVA	Total TTC
Audit énergétique	30 Log.	850 € HT	25 500 € HT	5 100 €	30 600 €
Evaluation énergétique à transformer en audit	5 Log.	596 € HT	2 980 € HT	596 €	3576 €

➢ Montant du marché initial : 624 843 € HT
➢ Montant de l'avenant : 28 780 € HT, soit + 4,61 %
➢ Nouveau montant du marché : 653 623 € HT

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 12 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_016-DE

Fougères Agglomération **2026.016**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la passation d'un avenant en plus-value au marché de de prestations intellectuelles conclu avec le Mandataire, la SAS Urbanis (Quimper) et son co-traitant, la SELARL SJM AVOCATS (Nantes);
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à ce marché de prestations intellectuelles.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU